

Red Bull et bière sans alcool bannis de l'école primaire

De très jeunes élèves consomment des boissons énergisantes. Deux établissements réagissent

Caroline Zumbach

Selon nos informations, les élèves de deux écoles primaires de Plan-les-Ouates se sont vu interdire la consommation de boissons excitantes et de bières sans alcool. Une première à Genève.

«De plus en plus d'élèves consomment des boissons énergisantes lors des récréations (...). La consommation de telles boissons, ainsi que de bières «sans alcool» (ndlr: dont certaines sont légèrement alcoolisées) est interdite sur le temps scolaire.» C'est en ces termes que les parents des enfants fréquentant les écoles du Vélo-drome et des Petites-Fontaines ont été informés des nouvelles directives. Terminé donc les virées entre copains dans les commerces voisins entre 12 h et 14 h pour s'offrir quelques petits remontants avant de rejoindre la maîtresse.

En cachette des parents

Le memento distribué le jour de la rentrée demande également aux parents de vérifier que leurs bambins ne consomment pas ce type de boissons avant de se rendre à l'école. «J'emprunte régulièrement le chemin des écoliers, indique Philippe Ducommun-Dit-Boudry, directeur des écoles concernées. J'y ai vu en fin d'année scolaire dernière des élèves, généralement âgés de 10 à 13 ans (7e ou 8e primaire, anciennement 5e et 6e), buvant ces produits. Les parents n'en ont pas forcément conscience. Leurs enfants utili-



Deux écoles primaires de Plan-les-Ouates ont interdit à leurs élèves de consommer des boissons énergisantes et de la bière sans alcool pendant les récréations. KEYSTONE/DOMINIC FAVRE

Vente autorisée

Il n'existe aucune norme légale interdisant la vente de boissons énergisantes ou de bières sans alcool à des mineurs en Suisse. Seules les boissons contenant plus de 0,5% d'alcool sont soumises à des restrictions de vente. Selon l'Office fédéral de la santé publique, aucun changement de législation n'est prévu pour l'instant. Du côté des commerces,

on applique le droit fédéral. C'est le cas de Migros qui confirme vendre ce type de boissons à ses clients, quel que soit leur âge. «Les boissons énergisantes doivent porter une mention stipulant qu'elles ne conviennent pas aux enfants, aux femmes enceintes et aux personnes intolérantes à la caféine», précise la porte-parole Martina Bosshard. **C.Z.B.**

sent leur argent de poche pour se procurer ces boissons.»

Le Service de santé de la jeunesse (SSJ) soutien l'introduction de ces nouvelles règles: «Il faut savoir que la consommation de produits énergisants engendre une dépendance à la caféine, précise Per Bo Mahler, médecin référent. Avec le temps, un enfant peut également en avoir besoin pour se sentir dans le coup.»

Le médecin n'hésite pas à assimiler ce type de consommation régulière à une sorte de dopage,

rappelant que le Red Bull contient également de la taurine, dont les effets à long terme ne sont pas connus. «Idéalement, ajoute le spécialiste, il n'est pas conseillé d'exposer un enfant à la caféine avant l'âge de 11 ans. En général, le goût fort du café suffit à dissuader les petits, mais si on y ajoute du sucre, des arômes et du design, les habitudes changent. Et c'est justement le rôle de l'école de donner les bonnes habitudes en matière de santé.»

La question de la bière sans

alcool est également inquiétante, selon le SSJ. D'abord parce qu'il n'existe quasi aucune bière à 0,0% d'alcool en Suisse. La majorité des marques dites «sans alcool» affichent un volume de 0,5% environ. Ensuite parce que le pro-

«On ne devrait pas vendre de la bière dite sans alcool à des enfants»



Laurence Fehlmann-Rielle
De la FEGPA

duit est banalisé. L'appellation est la même, le geste est identique. «Il est très facile de passer à la bière avec alcool lorsque l'on est habitué à consommer de la bière sans alcool depuis l'enfance», précise Per Bo Mahler.

Pas de directive générale

Selon la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme, cette interdiction est totalement justifiée. «On ne devrait tout simplement pas vendre de bières dites sans alcool à des enfants», s'exclame la secrétaire générale Laurence Fehlmann Rielle.

Si la nouvelle directive semble faire l'unanimité dans les milieux de la santé, elle reste isolée puisqu'elle ne concerne que deux écoles sur les 84 que compte le canton.

La direction de l'enseignement primaire ne souhaite pas généraliser ce type de directives, misant plutôt sur des actions ciblées en fonction des besoins des différents établissements. La mesure pourrait tout de même faire tache d'huile à la prochaine rentrée.